



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau **Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération**, régulièrement convoqué, **s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 9 OCTOBRE 2017 à 8h30

Date de convocation : 3 Octobre 2017

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

EXCUSES : Serge LALLEMAND, Alain PEREA

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LAPALU

Délibération
N°B2017-110

Membres en exercice :	24
Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

Nomenclature Etat : Finances Locales - Subventions

OBJET : **EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE** - Conservatoire à Rayonnement départemental - Demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie

Le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique du Grand Narbonne a été reconnu d'intérêt communautaire par la Délibération N°56 du 26 mai 2003.

L'Arrêté du 11 juillet 2014 a permis son classement en Conservatoire à Rayonnement Départemental.

À ce titre, le Conservatoire a pu bénéficier d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie à hauteur de 70 000 € en 2016.

Ainsi, le Conservatoire a pu maintenir une tarification sociale, continuer à favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques, à accompagner la diversification de l'offre artistique, ainsi qu'à encourager le développement des réseaux et partenariats.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Narbonne peut prétendre à une subvention à hauteur de 80 000 € pour l'année 2017 auprès de la DRAC Occitanie.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, l'octroi d'une aide de 80 000 € sur l'année 2017 pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Narbonne,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente Délibération.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 12/10/2017
et de sa publication
le : 12/10/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

